

La démocratie en droit international

Étude critique sur le statut juridique de la démocratie en droit international et la légitimité de l'imposer par la force

En droit international, la démocratie était jusqu'à très récemment absente. Elle n'était ni une obligation des États imposant la démocratie comme la seule forme légitime du gouvernement, ni comme un droit d'individus. Malgré certains appels lancés au début du 20^e siècle pour que le droit international s'appuie sur des principes démocratiques, celui-ci a toujours considéré la démocratie comme une idéologie dans laquelle il ne doit pas s'impliquer. Après la fin de la Guerre Froide et la victoire de la démocratie libérale que Francis Fukuyama a considérée comme la fin de l'histoire, la démocratie s'est renforcée au plan international. Elle a exercé une pression considérable sur le droit international pour qu'il s'adapte aux nouvelles exigences des réalités politiques. Malgré l'expansion de la démocratie, très rares sont les études qui ont tenté de déterminer son statut juridique en droit international. Cet ouvrage a pour but de traiter de ce sujet, tout en montrant le contexte dans lequel se sont développés la démocratie et le concept d'ingérence démocratique. L'idée centrale de ce livre est la démocratie : sa valeur supposée universelle, son statut juridique, la possibilité qu'elle soit transmise par la force et ses effets sur les règles existantes du droit international.

Alshiabani ABUHAMOUD est ambassadeur de Lybie et doyen du corps diplomatique arabe en France.

ISBN : 978-2-343-10818-6
39 €



La démocratie en droit international

Étude critique sur le statut juridique de la démocratie en droit international et la légitimité de l'imposer par la force

Alshiabani ABUHAMOUD

Alshiabani ABUHAMOUD

La démocratie en droit international

Étude critique sur le statut juridique de la démocratie en droit international et la légitimité de l'imposer par la force

LOGIQUES
JURIDIQUES

L'Harmattan